

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3885

concernant la construction des résidences étudiantes -
rapport intérimaire et augmentation de l'emprunt

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'autorisation du CA (259-CA-3760) de procéder à la construction de résidences d'étudiants additionnelles d'une capacité de 106 lits au montant de cinq millions sept cent mille dollars ;

ATTENDU les conditions difficiles de réalisation des travaux et les conditions exceptionnelles de la construction domiciliaire dans un marché très actif ;

ATTENDU le dépassement prévu de 23,1 % du budget initial d'un montant de un million trois cent dix-neuf mille dollars (1 319 000 \$) tenant compte d'une somme de cent cinquante mille quatre-vingt-seize dollars (150 096 \$) récupérable judiciairement ;

ATTENDU le principe d'autofinancement des résidences et le plan d'équilibre budgétaire à même la structure locative et la compression des dépenses ;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Hubert Lacroix,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à augmenter l'emprunt de 5 700 000 \$ à 7 020 000 \$.

DE TRANSMETTRE la demande d'emprunt final à l'Assemblée des gouverneurs pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3886

concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - Stéphane Bouchard

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Stéphane Bouchard effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 22 septembre 2003 ;

ATTENDU l'extrait no 230 du procès-verbal de la 61^e réunion régulière de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie en date du 29 septembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu,

IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Stéphane Bouchard, professeur régulier permanent au Département de psychoéducation et de psychologie, a satisfait aux exigences de sa fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3887

concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - Alain Beaufils

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la demande du professeur Alain Beaufils d'être évalué avant la période prévue à la clause 11.02 1) de la Convention collective, et ce, en vertu des dispositions de la clause 11.03 de ladite Convention ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Alain Beaufils effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 19 septembre 2003 ;

ATTENDU l'extrait ADOSA 2003-09-30 No 617 de la 333^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives en date du 30 septembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Alain Beaufils, professeur régulier permanent au Département des sciences administratives, a satisfait aux exigences de sa fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3888

concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction – Claude Beauregard

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Claude Beauregard effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 18 septembre 2003 ;

ATTENDU la résolution 160-DC-570 de l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables en date du 23 septembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Claude Beauregard, professeur régulier permanent au Département des sciences comptables, a satisfait aux exigences de sa fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3889

concernant une professeure régulière permanente qui a satisfait aux exigences de sa fonction - Louise Briand

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation de la professeure Louise Briand effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 22 septembre 2003 ;

ATTENDU la résolution 160-DC-571 de l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables en date du 23 septembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

QUE madame Louise Briand, professeure régulière permanente au Département des sciences comptables, a satisfait aux exigences de sa fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3890

concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - Pierre Charron

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Pierre Charron effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 15 septembre 2003 ;

ATTENDU la résolution 160-DC-572 de l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables en date du 23 septembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Pierre Charron, professeur régulier permanent au Département des sciences comptables, a satisfait aux exigences de sa fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3891

concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - André E. Labelle

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur André E. Labelle effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 18 septembre 2003 ;

ATTENDU la résolution 160-DC-573 de l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables en date du 23 septembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur André E. Labelle, professeur régulier permanent au Département des sciences comptables, a satisfait aux exigences de sa fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3892

concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - Émile Leroux

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Émile Leroux effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 15 septembre 2003 ;

ATTENDU la résolution 160-DC-574 de l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables en date du 23 septembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Émile Leroux, professeur régulier permanent au Département des sciences comptables, a satisfait aux exigences de sa fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3893

concernant un professeur régulier permanent qui a satisfait aux exigences de sa fonction - Albert Boulet

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Albert Boulet effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 16 septembre 2003 ;

ATTENDU la résolution UQO-DES-03-06-37 de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation en date du 15 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Albert Boulet, professeur régulier permanent au Département des sciences de l'éducation, a satisfait aux exigences de sa fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3896

concernant le renouvellement de contrat et l'évaluation annuelle à un professeur régulier - Tertulien Ndjountche

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 254-CA-3676 concernant l'engagement de monsieur Tertulien Ndjountche à titre de professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie pour la période débutant le 1^{er} septembre 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Tertulien Ndjountche effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 25 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la résolution INF 2187 de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie en date du 8 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELLER le contrat d'engagement de monsieur Tertulien Ndjountche, professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie, pour la période débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

RÉSOLUTION 268-CA-3896

concernant le renouvellement de contrat et l'évaluation annuelle à un professeur régulier - Tertulien Ndjountche

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

DE RENDRE le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence au professeur Tertulien Ndjountche conditionnels à ce que ce dernier fasse la preuve, le plus rapidement possible et au plus tard le 31 mai 2006, qu'il est membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

D'APPLIQUER les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeurs en matière d'évaluation annuelle à monsieur Tertulien Ndjountche, professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3897

concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - Éric Langlois

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 252-CA-3631 concernant l'engagement de monsieur Éric Langlois à titre de professeur régulier dans le domaine des arts (design graphique) au Département des sciences de l'éducation, pour la période débutant le 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Éric Langlois effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 8 octobre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la résolution UQO-APÉMI-03-04-17 de l'Assemblée départementale de l'École multidisciplinaire de l'image en date du 8 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat d'engagement de monsieur Éric Langlois, professeur régulier de l'École multidisciplinaire de l'image, pour la période débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3898

concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - Charles Le Blanc

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 256-CA-3696 concernant l'embauche du professeur Charles Le Blanc à titre de professeur régulier en traduction et en rédaction au Département d'études langagières pour la période débutant le 1^{er} décembre 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Charles Le Blanc effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 19 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la résolution UQO-DEL-03-14-39 de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières en date du 10 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat d'engagement de monsieur Charles Le Blanc, professeur régulier au Département d'études langagières, pour la période débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3899

concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - Tinko Eftimov

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 248-CA-3565 concernant l'engagement de monsieur Tinko Eftimov à titre de professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie pour la période débutant le 1^{er} juin 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Tinko Eftimov effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 25 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la résolution INF 2184 de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie en date du 8 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat d'engagement de monsieur Tinko Eftimov, professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie, pour la période débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

RÉSOLUTION 268-CA-3899

concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - Tinko Eftimov

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

DE RENDRE le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence au professeur Tinko Eftimov conditionnels à ce que dernier fasse la preuve le plus rapidement possible et au plus tard le 31 mai 2006, qu'il est membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3900

concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - Jean-François Tremblay

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 253-CA-3663 concernant l'embauche du professeur Jean-François Tremblay à titre de professeur régulier au Département de relations industrielles dans le domaine des relations de travail, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Jean-François Tremblay effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 23 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la résolution DRI-17-10-03-455 de l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles en date du 17 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat d'engagement de monsieur Jean-François Tremblay, professeur régulier au Département de relations industrielles, pour la période débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

RÉSOLUTION 268-CA-3900

concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - Jean-François Tremblay

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

D'ASSUJETTIR le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à monsieur Jean-François Tremblay à l'obtention du doctorat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3901

concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - Tamás Michel Kopolyay

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 252-CA-3634 concernant l'engagement de monsieur Tamás Michal Kopolyay à titre de professeur régulier dans le domaine de la gestion de projet au Département des sciences administratives, pour la période débutant le 1^{er} juin 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Tamas Michel Kopolyay effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 19 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'extrait ADOSA 2003-09-30 no 617 de la 333^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives en date du 30 septembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat d'engagement de monsieur Tamas Michel Kopolyay, professeur régulier au Département des sciences administratives, pour la période débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3902

concernant le renouvellement de contrat à un professeur régulier - Jean-Pierre Lévy Mangin

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 252-CA-3633 concernant l'engagement de monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin à titre de professeur régulier au Département des sciences administratives pour la période débutant le 1^{er} juin 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'évaluation du professeur Jean-Pierre Lévy Mangin effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 19 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 et spécialement la clause 12.10 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'extrait ADOSA 2003-09-30 No 617 de la 333^e réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives en date du 30 septembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat d'engagement de monsieur Jean-Pierre Lévy Mangin, professeur régulier au Département des sciences administratives , pour la période débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3903

concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière - Martine Mayrand Leclerc

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 251-CA-3599 concernant l'engagement de madame Martine Mayrand Leclerc à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières dans le domaine des soins critiques pour la période débutant le 1^{er} juin 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation de la professeure Martine Mayrand Leclerc effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 29 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'extrait No 276 de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation en date du 29 septembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat d'engagement de madame Martine Mayrand Leclerc, professeure régulière au Département des sciences infirmières, pour la période débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

RÉSOLUTION 268-CA-3903

concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière - Martine Mayrand Leclerc

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

D'ASSUJETTIR le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à madame Martine Mayrand Leclerc à l'obtention du doctorat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3904

concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - Denis Bourque

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 253-CA-3661 concernant l'embauche du professeur Denis Bourque à titre de professeur régulier dans la domaine de l'organisation communautaire au Département de travail social et des sciences sociales pour la période débutant le 1^{er} août 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Denis Bourque effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 29 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU que le professeur Denis Bourque a satisfait à l'exigence d'embauche relative à l'obtention de son doctorat ;

ATTENDU l'extrait No 253 du procès verbal de la 88^e réunion de l'Assemblée départementale du Département du travail social et des sciences sociales en date du 6 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

RÉSOLUTION 268-CA-3904

concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - Denis Bourque

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat d'engagement de monsieur Denis Bourque, professeur régulier au Département de travail social et des sciences sociales, pour la période débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3905

concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - Serge Gagnon

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 248-CA-3567 concernant l'embauche du professeur Serge Gagnon à titre de professeur régulier au Département de travail social, au sein du secteur disciplinaire Sciences sociales (géographie humaine) pour la période débutant le 1^{er} janvier 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Serge Gagnon effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 29 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU L'extrait No 254 du procès verbal de la 88^e réunion de l'Assemblée départementale du Département du travail social et des sciences sociales en date du 6 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat d'engagement de monsieur Serge Gagnon, professeur régulier au Département de travail social et des sciences sociales, pour la période débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3906

concernant le renouvellement de contrat d'un professeur régulier - Paul Leduc Browne

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 252-CA-3629 concernant l'embauche du professeur Paul Leduc Browne à titre de professeur régulier dans le domaine de la science politique (sciences sociales) au Département de travail social, pour la période débutant le 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Paul Leduc Browne effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 29 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU L'extrait No 255 du procès verbal de la 88^e réunion de l'Assemblée départementale du Département du travail social et des sciences sociales en date du 6 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat d'engagement de monsieur Paul Leduc Browne, professeur régulier au Département de travail social et des sciences sociales, pour la période débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3907

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à un professeur régulier - Luigi Logrippo

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 248-CA-3564 concernant l'engagement de monsieur Luigi Logrippo à titre de professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie pour la période débutant le 1^{er} juillet 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Luigi Logrippo effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 17 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU les résolutions INF 2185 et INF 2188 de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie en date du 8 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER un renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence au 1^{er} juin 2004 à monsieur Luigi Logrippo, professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3908

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à une professeure régulière - Rokia Missaoui

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 248-CA-3563 concernant l'engagement de madame Rokia Missaoui à titre de professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie pour la période débutant le 1^{er} juin 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'évaluation du professeur Rokia Missaoui effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 17 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU les résolutions INF 2186 et INF 2189 de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie en date du 8 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER un renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence au 1^{er} juin 2004 à madame Rokia Missaoui, professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3909

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à un professeur régulier - Guy Chiasson

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la résolution 248-CA-3568 concernant l'embauche du professeur Guy Chiasson à titre de professeur régulier au Département de travail social, au sein du secteur disciplinaire Sciences sociales (science politique), pour la période débutant le 1^{er} janvier 2002 et se terminant le 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'évaluation du professeur Guy Chiasson effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 29 septembre 2003 ;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU L'extrait No 256 du procès verbal de la 88^e réunion de l'Assemblée départementale du Département du travail social et des sciences sociales en date du 6 octobre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER un renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence au 1^{er} juin 2004 à monsieur Guy Chiasson, professeur régulier au Département de travail social et des sciences sociales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3910

concernant le projet d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Doctorat en relations industrielles de l'Université Laval

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 195 Offre d'un programme par extension, conjointement, en association ou en commandite du Règlement général 3 : Les études de cycles supérieurs de l'Université du Québec ;

ATTENDU la résolution CU-2003-129 du Conseil universitaire de l'Université Laval en date du 4 novembre 2003 approuvant le protocole d'entente relatif à l'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Doctorat en relations industrielles de l'Université Laval ;

ATTENDU la résolution 2003-8-AG-R-118 de l'Assemblée des gouverneurs en date du 19 juin 2003 autorisant l'Université du Québec en Outaouais à conclure le protocole d'entente avec l'Université Laval ;

ATTENDU la résolution 219-CE-1458 de la Commission des études en date du 13 mai 2003 donnant au Conseil d'administration un avis favorable relativement au projet de protocole ;

ATTENDU le dossier de présentation intitulé « Projet d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Doctorat en relations industrielles de l'Université Laval » ;

ATTENDU le programme de Doctorat de l'Université Laval présenté à l'annexe 1 du dossier de projet d'extension ;

ATTENDU le protocole d'entente préparé par l'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu,

RÉSOLUTION 268-CA-3910

concernant le projet d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Doctorat en relations industrielles de l'Université Laval

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente fixant les modalités d'extension pour l'offre à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Doctorat en relations industrielles de l'Université Laval.

D'AUTORISER le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit protocole d'entente.

DE PROCÉDER à l'ouverture et à l'implantation à l'UQO du programme de Doctorat en relations industrielles pour que ce programme entre en vigueur au trimestre d'automne 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3911

concernant une modification à la prolongation du contrat d'engagement d'une professeure régulière au Département de relations industrielles - madame Murielle Laberge

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la durée des contrats et la permanence ;

ATTENDU la résolution 257-CA-3727 du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais concernant la décision de ne pas renouveler le contrat d'engagement échéant le 31 mai 2003 de la professeure Murielle Laberge, professeure régulière du Département de relations industrielles, l'exigence de l'obtention du doctorat n'étant pas satisfaite ;

ATTENDU la résolution 263-CA-3809 du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais concernant la prolongation du contrat d'engagement de madame Murielle Laberge, professeure régulière au Département de relations industrielles ;

ATTENDU la lettre de monsieur Pierre Durand, professeur titulaire à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal concernant le jury de thèse de doctorat ;

ATTENDU que le Département de relations industrielles et l'Université souhaitent continuer de bénéficier des services de la professeure Murielle Laberge et ce, compte tenu des efforts consentis afin de permettre à cette dernière de terminer ses études doctorales ;

ATTENDU la lettre d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU les explications du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron,

RÉSOLUTION 268-CA-3911

concernant une modification à la prolongation du contrat d'engagement d'une professeure régulière au Département de relations industrielles - madame Murielle Laberge

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

DE SURSEOIR à l'application de la résolution 257-CA-3727 du Conseil d'administration concernant le non-renouvellement de contrat de la professeure Murielle Laberge.

DE REPORTER exceptionnellement au 31 mai 2004 la décision du Conseil d'administration prévue au deuxième paragraphe de la clause 12.09 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la permanence à madame Murielle Laberge, professeure régulière au Département de relations industrielles et ce, advenant l'obtention du doctorat par cette dernière d'ici le 31 mai 2004.

DE MODIFIER en conséquence la prolongation du contrat d'engagement de madame Murielle Laberge, professeure régulière au Département de relations industrielles, pour l'étendre jusqu'au 31 mai 2004.

DE NE PAS RENOUVELER le contrat d'engagement prolongé et échéant le 31 mai 2004 de madame Murielle Laberge, professeure régulière au Département de relations industrielles, advenant la non-obtention de son doctorat d'ici le 31 mai 2004.

D'ACCORDER la permanence au 1^{er} juin 2004 à madame Murielle Laberge, professeure régulière au Département de relations industrielles, advenant l'obtention de son doctorat d'ici le 31 mai 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3912

concernant le déploiement de l'offre de formation en sciences infirmières dans les Basses-Laurentides

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la *Lettre d'entente visant l'élaboration d'un projet de formation intégrée en soins infirmiers par le consortium des Collèges de Montmorency, de l'Outaouais, de St-Jérôme et de l'Université du Québec à Hull* ;

ATTENDU le formulaire de présentation du projet de Formation infirmière intégrée ;

ATTENDU la lettre du directeur général du CEGEP de Saint-Jérôme relativement à l'offre de la formation universitaire du DEC-BAC en sciences infirmières dans les Basses-Laurentides ;

ATTENDU le document *Déploiement de l'offre de formation en sciences infirmières dans les Basses-Laurentides* ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Ginette Ouellette,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le déploiement de l'offre de formation en sciences infirmières dans les Basses-Laurentides et ce, à compter de l'automne 2004, sous réserve des vérifications à faire par le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources quant aux enjeux relatifs aux ressources financières, physiques et humaines du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3913

concernant le renouvellement d'affectation de madame Madeleine Courchesne

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec ;

ATTENDU l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'échéance de l'affectation de madame Madeleine Courchesne au 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur hiérarchique concerné ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Pierre Charron,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER l'affectation de madame Madeleine Courchesne, au poste d'adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources, pour une période de cinq (5) ans s'étendant du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3914

concernant le renouvellement d'affectation de monsieur Roger Turcotte

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec ;

ATTENDU l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'échéance de l'affectation de monsieur Roger Turcotte au 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur hiérarchique concerné ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Pierre Charron,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER l'affectation de monsieur Roger Turcotte, au poste de directeur du Service des finances, pour une période de cinq (5) ans s'étendant du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3915

concernant le renouvellement d'affectation de monsieur Robert Wagner

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec ;

ATTENDU l'article 7 : « Contrat d'engagement » du Protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'échéance de l'affectation de monsieur Robert Wagner au 31 mai 2004 ;

ATTENDU l'évaluation du rendement effectuée par le supérieur hiérarchique concerné ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Pierre Charron,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER l'affectation de monsieur Robert Wagner, au poste de directeur du Service aux personnels, pour une période de cinq ans s'étendant du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3916

concernant l'embauche et la nomination du directeur du Bureau de liaison Université-milieu (BLUM)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de directeur du Bureau de liaison université-milieu (BLUM) ;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur André Manseau ;

ATTENDU que la candidature de monsieur André Manseau a été retenue par le Comité de sélection composé à cette fin pour occuper le poste de directeur du Bureau de liaison université-milieu (BLUM) pour la période du 15 décembre 2003 au 31 mai 2005 ;

ATTENDU l'article 7 « Contrat d'engagement » du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais et l'entente intervenue avec l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU le projet d'entente de prêt de service (détachement) ;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources et celle du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la signature du prêt de service de monsieur André Manseau entre le Conseil national de recherche du Canada et l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 15 décembre 2003 au 31 mai 2005.

DE NOMMER monsieur André Manseau au poste de directeur du Bureau de liaison université-milieu (BLUM), avec statut de cadre sous réserve de finalisation de l'entente avec le CNRC.

DE MANDATER le recteur pour signer ledit prêt de service.

RÉSOLUTION 268-CA-3916

concernant l'embauche et la nomination du directeur du Bureau de liaison Université-milieu (BLUM)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

DE PRENDRE ACTE qu'advenant l'intégration de monsieur André Manseau à l'Université du Québec en Outaouais à la fin du détachement, le Conseil d'administration pourrait être saisi d'une demande d'octroi de la sécurité d'emploi avant le 31 mai 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3917

concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2002-2003

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec ;

ATTENDU la Loi de l'Université du Québec et l'article 7.6 du Règlement général 7 : « Affaires concernant l'administration » ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Hubert Lacroix,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le « Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2002-2003 ».

DE MANDATER le recteur, monsieur Francis R. Whyte, et le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Louis Chapelain, pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit rapport financier annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3918

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'annexe 6-C « Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec » du Règlement général 6 : Ressources humaines ;

ATTENDU l'article 10.6 dudit Régime de retraite ;

ATTENDU la demande de désignation d'un représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec ; (annexe)

ATTENDU la fin de mandat de monsieur Roger Turcotte au 12 décembre 2003 ;

ATTENDU la recommandation du recteur ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Hubert Lacroix,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des Gouverneurs de l'Université du Québec la nomination de monsieur Roger Turcotte, directeur du Service des finances, à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, pour un mandat de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3919

concernant la nomination à la direction du Module du travail social

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module ;

ATTENDU la fin du mandat de madame Monique Bourget à titre de directrice intérimaire du Module du travail social en date du 1^{er} décembre 2003 ;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire d'élection tenue par le Conseil de module du travail social le 11 novembre 2003 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Monique Bourget à titre de directrice du Module du travail social et ce, pour un mandat débutant le 1^{er} décembre 2003 et se terminant le 31 mai 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3920

concernant la nomination d'un responsable pour le programme de Doctorat en relations industrielles

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'ouverture et l'implantation du programme de Doctorat en relations industrielles ;

ATTENDU l'article 14.14 du Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la 125^e séance de l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles tenue le 20 juin 2003 et la lettre du directeur du Département confirmant la décision du Département de confier la responsabilité du programme de Doctorat en relations industrielles à monsieur Renaud Paquet ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Renaud Paquet à titre de responsable du programme de Doctorat en relations industrielles et ce, pour un mandat débutant le 1^{er} avril 2004 et se terminant le 31 mai 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 268-CA-3921

concernant une motion de félicitations adressée au professeur Michel Blanchette pour l'obtention du titre de Fellow de l'Ordre des CMA du Québec

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent soixante-huitième réunion, tenue le mardi 18 novembre 2003, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'octroi du titre de Fellow (FCMA) au professeur Michel Blanchette du Département des sciences comptables par l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec ;

ATTENDU que cette distinction nationale vise à reconnaître les qualités et les réalisations exceptionnelles des comptables en management accrédités qui se démarquent dans leur milieu et qui servent de modèles ;

ATTENDU le prestige associé à ce titre ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée monsieur Francis R. Whyte,

IL EST RÉSOLU :

D'ADRESSER des félicitations officielles au professeur Michel Blanchette pour cette reconnaissance de Fellow de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général